

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2023

Réuni le : 04/07/2023

Sous la présidence de : Renaud Dumas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PLANNING RENTREE 2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

PLANNING RENTREE 2023

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 - uniquement les 6èmes

- 8h30 : Accueil des élèves et de leurs parents
- 9h15 : Accueil des élèves par les Professeurs Principaux / Réunion parents
- 12h00 – 14h00 : Pause méridienne – Les demi-pensionnaires déjeunent au restaurant scolaire
- 14h00 – 16h00 : Accueil des élèves par les équipes pédagogiques

MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 - uniquement les 6èmes

- 8h30 : Accueil des élèves
- 9h15 : Accueil des élèves par les Professeurs Principaux
- 12h00 – 14h00 : Pause méridienne – Les demi-pensionnaires déjeunent au restaurant scolaire
- 14h00 – 16h00 : Accueil des élèves par les équipes pédagogiques

MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023 - uniquement les 5èmes, 4èmes, 3èmes

- 9h30 – 12h30 : Accueil des 5èmes**
- 8H30 – 11H30 : Accueil des 4èmes et 3èmes**

A PARTIR du JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 :

Emploi du temps normal pour tous

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2023

Réuni le : 04/07/2023

Sous la présidence de : Renaud Dumas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :6 Quotité de travail :6 Mission confiée :SURVEILLANCE

Rémunération :EN RIGUEUR Origine du financement :ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2023

Réuni le : 04/07/2023

Sous la présidence de : Renaud Dumas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DITEP MONT LOZERE - BEZIERS

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

CONVENTION de PARTENARIAT

**DITEP LE MONT LOZERE BEZIERS
74, rue Micheline Ostermeyer
34500 BEZIERS**

ET

**Collège Jules Ferry
16 rue Michelet
34370 Cazouls-Les-Béziers**

Entre :

D'une part,

Madame Bakhta BRAIKI, Directrice du DITEP le Mont Lozère
74, rue Micheline Ostermeyer 34500 BEZIERS

D'autre part :

Monsieur Dumas, Directeur du Collège
16 rue Michelet- 34370 Cazouls-Les-Béziers

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

En cohérence avec la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance cette convention consiste à la mise œuvre de dispositions visant à favoriser les coopérations entre les établissements scolaires et les structures médico-sociales afin de fluidifier le parcours des élèves.

ARTICLE 1 : OBJET

Le principe de cette convention est de permettre aux professionnels du DITEP, d'intervenir au sein du Collège auprès des jeunes bénéficiant d'une scolarité partagée au sein du Collège Jules Ferry et au sein du DITEP Mont Lozère. Ces professionnels peuvent également intervenir auprès des élèves du Collège notifiés, ou en attente de l'être, ou bien des collégiens nécessitant un accompagnement spécifique.

L'intervention auprès d'un élève du collège est étudiée en concertation par une équipe pluridisciplinaire composée de l'équipe pédagogique du collège et des professionnels du DITEP et en accord avec les familles.

L'accompagnement fera l'objet d'une contractualisation au sein de laquelle seront fixés les objectifs et la durée. Au terme de cet accompagnement, un bilan sera effectué par l'équipe pluridisciplinaire.

ARTICLE 2 : Cadre de la mise en œuvre de la coopération

Les interventions pourront être réalisées à la demande du Collège Jules Ferry et des professionnels du DITEP « Le Mont Lozère ». Le collège Jules Ferry fournit une salle de classe et le mobilier nécessaire à la scolarité des élèves accueillis.

ARTICLE 3 : Intervention des professionnels du DITEP au Collège

Les professionnels du DITEP intervenant dans le collège restent sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice du DITEP et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du Collège. Ils seront présents durant les heures d'intervention au collège et lors des réunions si nécessaires.

ARTICLE 4 : Modalités de coopération - Périodicité

La présente convention est valable pour l'année scolaire 2023-2024.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Les jeunes de l'ITEP sont couverts au titre de l'assurance Multirisque GAN solution Médicosociale sous le numéro 111530125 couvrant :

La responsabilité des personnes accueillies qu'elles soient ou non sur la surveillance de l'Assuré.

Les accidents corporels subis par ces personnes.

« Les jeunes pris en charge dans le cadre de l'ITEP sont bien assurés à l'occasion des activités scolaires y compris pendant les déplacements en tous lieux dans le cadre de la prise en charge et de la réalisation des stages nécessaires à leur éducation, y compris pendant la période précédant l'affiliation à un club sportif ou associations culturelles habilités. »

ARTICLE 7 : Les transports :

Les trajets entre le DITEP Le MONT LOZERE et le Collège seront organisés, si nécessaire, par et sous la responsabilité du DITEP.

ARTICLE 8 : Evaluation

Au terme de la période, la présente convention fera l'objet d'une évaluation.

ARTICLE 9 : Résiliation

En cas de manquement de l'une des parties à ces obligations, la présente convention sera résiliée de plein droit.

De même que l'une ou l'autre des parties se réservent le droit de résilier unilatéralement la présente convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Béziers, le 2 Juin 2023

Madame BRAIKI Bakhta
Directrice
DITEP le Mont Lozère

Monsieur DUMAS
Directeur
Collège Jules Ferry

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2023

Réuni le : 04/07/2023

Sous la présidence de : Renaud Dumas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Changements Règlement Intérieur CA du 4 juillet 2023 :

P4 « - Les élèves seront autorisés à rentrer leur scooter si, et seulement si, une **demande écrite des responsables légaux, accompagnée des copies de la carte grise et du BSR**, et une attestation d'assurance valide sont adressées au chef d'établissement »

P8 « **L'usage d'un téléphone portable par les élèves dans l'enceinte du collège et le cadre des cours est interdit.** »

P9 «

- Félicitations (attitude et résultats très satisfaisants)
- **Tableau d'Honneur**
- Encouragements (récompense une attitude volontariste et/ou des progrès importants) »

P11 « e) ~~Bulletins trimestriels~~ **semestriels**

Un bilan périodique de premier et second ~~trimestre~~ **semestre** est transmis par mail aux parents. Au ~~troisième trimestre~~ **dernier semestre** un courrier sera envoyé avec les trois trimestres. »

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 46-1

Annule et remplace l'acte n° 46 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2023

Réuni le : 04/07/2023

Sous la présidence de : Martine Armanier-Moutous

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Armanier-Moutous

Prénom : Martine

Signé le : 07/09/2023 14:54:18

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2023

Réuni le : 04/07/2023

Sous la présidence de : Renaud Dumas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Espagne , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation des modalités financières de l'échange Franco-espagnol qui aura lieu du 9/11 au 17/11 2023 en Espagne pour les élèves Français et du 14/03 au 22/03/2024 en France pour les élèves espagnols.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS
ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

Informations

Références Réglementaires
Rappel sortie facultative
Acte à saisir dans Dém'Act
* = saisie obligatoire
Le signe ☑ signale qu'un commentaire est disponible pour la cellule
Transmettre dans Dém'Act ce document en version .pdf ; la signature de l'acte vaut signature de ce document.

ETABLISSEMENT : * **Collège Jules Ferry-16 Rue Michelet-34370 CAOULS LES BEZIERS**

Objet du voyage : * **Echange Espagne/France**

Dates : * du **9 novembre 2023** au **22 mars 2023**

Destination : * **Espagne**

Classes : **4EME et 3EME**

Nombre d'élèves : * **40**

Professeur responsable : **Mme URREA**

Nombre d'accompagnateurs : * **3**

Nom du voyageur : **Sans objet**

1 BUDGET PREVISIONNEL *

DEPENSES	Détails	Montants	RECETTES	Montants
VOYAGISTE ou AGENCE DE VOYAGE			PARTICIPATION DES FAMILLES	
Assurance annulation			Nombre élèves	40
			Montant par élèves *	300,82 €
TRANSPORT		7 500,00		12 032,77
HEBERGEMENT		1 344,00	SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)	
Entrées, visites de musées, etc.		3 581,20	- EPLE sur crédits globalisés d'état	744,32
activités pédagogiques élèves uniquement		1 800,00	- Collectivités territoriales par subvention	
Frais divers			Autres, préciser :	
TOTAL DES DEPENSES		14 225,20 €	DONS	
			FSE, AS, MDL, Assoc.socio-éduc.	
			FSE	élèves 1 200,00
			Autres dons, préciser :	accompagnateurs 248,11
			FCPE	élèves
			Autres ressources	accompagnateurs
			Autres, préciser :	EPL (PFdR, ...)
			TOTAL DES RECETTES	
				14 225,20 €
				0,00 €

Ce Budget est équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève) :

* Indiquer obligatoirement la participation fixe des familles : **300,82 €**

300,82 €

ces deux montants doivent être **identiques** à l'arrondi près

3 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants) → → → **330,82 € (A)**

Préciser le coût par élève si ≠ de (A) : **300,82 €** Coût par accomp. si ≠ de (A) : **330,81 €**

Accompagnateurs : coût minimum à prendre en charge par l'EPL : **992,43 €**

4 Régie d'avance (oui / non) :

OUI Si oui, montant de la régie : **3 000,00 €** espèces

Nom du régisseur : **URREA Marie-Claire**

5 Charte des voyages :

Vote par le CA d'une charte des voyages (oui / non) : **OUI**

Vote en CA sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages (oui / non) : **NON**

Observations de l'EPL

Elèves Français en Espagne : du 9/11 au 17/11/2023 - Elèves Espagnols en France: du 14/03 au 22/03/2024

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Système de vidéo-surveillance et d'enregistrement des images

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2023

Réuni le : 04/07/2023

Sous la présidence de : Renaud Dumas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La mise en place d'un système de vidéo-surveillance et d'enregistrement des images dans le couloir du bâtiment B en raison de dégradations ayant lieu dans ce bâtiment.

La personne habilitée à visionner les images capturées est le chef d'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 17

Contre : 1

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : projets pédagogiques et AET fin année 2023

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/06/2023
Réuni le : 04/07/2023
Sous la présidence de : Renaud Dumas
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
les projets pédagogiques et AET de la fin d'année 2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Projets/AET 2023		Transport	Billetterie	Intervenants	Total	PROJET FEMMES
Spectacle Radium mania 6 au 10 novembre Collège Mme OUCHENE 2 classes de 3ème	FSE				0,00	FSE
	FCPE				0,00	FCPE
	Collège				0,00	Collège
	Pass culture		X		0,00	Pass culture
	Autre				0,00	Autre
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	Total
Projet	Transport	Billetterie	Intervenants	Total		
Sortie spectacle Les trois mousquetaires 09/12/23 Mme Ouchene Mme Martin-Granel 1 classe de 4ème	FSE	60,00			60,00	FSE
	FCPE				0,00	FCPE
	Collège	230,00			230,00	Collège
	Pass culture		180,00		180,00	Pass culture
	Autre				0,00	Autre
	Total	290,00	180,00	0,00	0,00	Total
Projet	Transport	Billetterie	Intervenants	Total		
Sortie Spectacle L'opéra en poche 14 ou 15 sept. 2023 Fontcaude M. ESTEVE 1 classe de 5ème + Occitanistes	FSE	60,00			60,00	FSE
	FCPE				0,00	FCPE
	Collège	240,00			240,00	Collège
	Pass culture		440,00		440,00	Pass culture
	Autre				0,00	Autre
	Total	300,00	440,00	0,00	0,00	Total
Projet	Transport	Billetterie	Intervenants	Total		
Sortie Rivesaltes-Céret Prévu en novembre 2023	FSE	170,00			170,00	FSE
	FCPE				0,00	FCPE
	Collège	580,00			580,00	Collège
	Pass culture		150,00		150,00	Pass culture
	Autre				0,00	Autre
	Total	750,00	150,00	0,00	0,00	Total
Projet	Transport	Billetterie	Intervenants	Total		
Sortie ou AET Visite de 2 CFA Mr SERIEYS 4ème SEGPA 3ème Segpa	FSE	60,00			60,00	FSE
	FCPE				0,00	FCPE
	Collège	120,00			120,00	Collège
	CD34	300,00			300,00	CD34
	Autre				0,00	Autre
	Total	480,00	0,00	0,00	0,00	Total
Projet	Transport	Billetterie	Intervenants	Total		
Sortie Visa pour l'image 19/09/23 Mme DURIS 2 classes de 3ème	FSE	120,00			120,00	FSE
	FCPE				0,00	FCPE
	Collège	420,00			420,00	Collège
	Pass culture				0,00	Pass culture
	Autre				0,00	Autre
	Total	540,00	0,00	0,00	0,00	Total

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 50-1
Annule et remplace l'acte n° 50 - 2022-2023
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/06/2023
Réuni le : 04/07/2023
Sous la présidence de : Martine Armanier-Moutous
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2023
Numéro de la DBM : 7
Budget d'origine :
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
Approuve la DBM n°7

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

MINISTÈRE : Education Nationale

DEPARTEMENT :

Etablissement : 0340021N

HERAULT

COLLÈGE JULES FERRY CAZOULS
16 rue Michelet

34370 CAZOULS LES BEZIERS

Pièce B8.3
DBM VOTE

Académie : MONTPELLIER
Exercice : 2023

Ordonnateur : Mr DUMAS Renaud
Comptable assignataire : Mme ROLAND Florence

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°7

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	694 782.68	649 473.75
	Résultat prévisionnel	-45 308.93

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
Opérations d'investissement	3 661.00
IAF	45 308.93
Aliénation ou cessions immobilières	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	47 469.93
Total	48 969.93

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé
129 803.42	75 677.90 47 469.93 euros	0.00
		54 425.62 82 333.49

Fonds de roulement saisi

Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	Fonds de roulement estimé
129 803 42	47 469 93	0.00	82 333.49

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2023

Réuni le : 04/07/2023

Sous la présidence de : Renaud Dumas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

du FSE pour les sorties et voyages 2023 suivantes:

- L'opéra en poche d'un montant de 60 euros
- Visa pour image d'un montant de 120 euros
- Sortie Cérêt/Rivesaltes d'un montant de 170 euros
- sortie spectacle les trois mousquetaires d'un montant de 60 euros
- L'échange en Espagne d'un montant de 1448.11 euros
- L'AET itinérance sportive d'un montant de 100 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dumas

Prénom : Renaud

Signé le : 11/07/2023 11:39:11

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan AET - sorties - voyages 2022 - 2023

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/06/2023
Réuni le : 04/07/2023
Sous la présidence de : Renaud Dumas
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Le bilan des AET - sorties et voyages de l'année 2023 - 2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Bilan Budget - AET – Sorties – Voyages –
2022/2023

Bilan budget AET 2022/2023:

AET A la découverte de la voile				
Dépenses		Recettes		Reliquats
Transport	0	Part	0	134.54
		collège		
Prestation	0	FSE	0	67.26
		CD34	0	600
Total	0	Total	0	801.80

AET Black Boy				
Dépenses		Recettes		Reliquats
intervenant	156	Commune	46	0
Transport	270	FSE	60	0
Billetterie	196	CD34	516	0
Total	622	Total	622	0

AET Vignes et saveurs				
Dépenses		Recettes		Reliquats
Entrées	370	Part collège	286	10 euros
Transport	500	FSE	144	0
Total	870	CD34	440	0
		Total	870	10 euros

AET vers l'autre : les amérindiens				
Dépenses		Recettes		Reliquats
Prestation conteuse	910	Part collège	10	120
Total	910	FSE	100	0
		CD34	800	0
		Total	910	120

AET Forum de l'alimentation				
Dépenses		Recettes		Reliquats
Prestation diététicienne	600	Part collège	80	38.89
Goûter	261.11	FSE	120	0
Total	861.11	CD34	700	0
		Total	861.11	38.89
			1	
AET Réseau vert				

Dépenses		Recettes		Reliquats
Transport	1260	Commune	600	0
Repas	780	CD34	1800	0
Hébergement	360	Commune	360	0
Total	2400	Total	2400	0

AET Réaliser mon journal					
Dépenses		Recettes		Reliquats	
0		0		Part collège	130.20
				FSE	65.10
				CD34	700
Total	0	Total	0	Total	895.30

AET Homme – Eau - Biodiversité					
Dépenses		Recettes		Reliquats	
Transport	308	Part collège	59	Part collège	392
		FSE	49	FSE	0
		CD34	200	CD34	0
Total	308	Total	308	Total	392

AET Homme Evolution				
Dépenses		Recettes		Reliquats
Transport	495	Part collège	157	20
Musée	190	FSE	88	0
Total	685	CD34	440	0

AET Trier c'est mieux recycler				
Dépenses		Recettes		Reliquats
Fourniture pour meuble	89.81	Part collège	0	38.50
		FSE	9.81	21.69
		CD34	80	0
Total	89.81	Total	89.81	60.19

AET Intégration				
Dépenses		Recettes		Reliquats
Transport	270	Commune	118	0
Accro- Branche	616	FSE	118	0
Fournitures	99.59	CD34	749.59	150.41
Total	985.59	Total	985.59	150.41

Total dépenses AET : 7731.51 euros

Reliquats part collège utilisables : 884.13 euros

Reliquats FSE utilisables : 154.05 euros

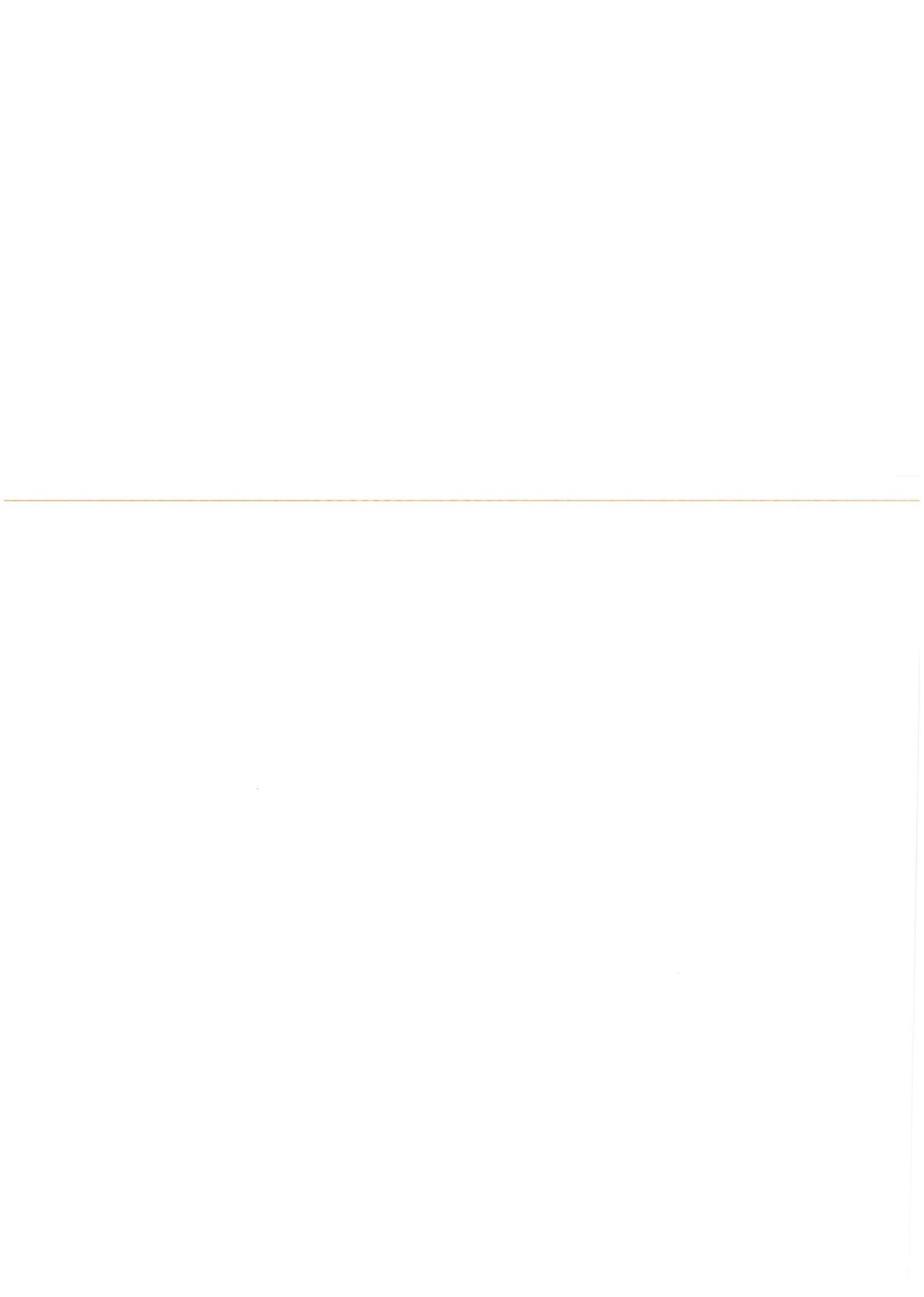
Bilan sorties 2022/2023

Fourberies de scapin + site de Fonserannes				
Dépenses		Recettes		Reliquats
Transport	270	Commune	312.22	0
Billetterie	135	FSE	143	0
Autres dépenses	50.22			
Total	455.22	Total	455.22	0

Sortie cinéma 1					
Dépenses		Recettes		Reliquats	
Transport	0	Part collègue	0	Part collègue	300
Billetterie	0	FSE	0	FSE	150
Total	0	Total	0	Total	450

Sortie cinéma 2					
Dépenses		Recettes		Reliquats	
Transport	0	Collège	0	Collège	139
Billetterie	0	FSE	0	FSE	150
Total	0	Total	0	Total	289

Spectacle le voyage musical de Darwin					
Dépenses		Recettes		Reliquats	
Transport	270	Collège	341	Collège	0
Billetterie	161	FSE	90	FSE	0
Total	431	Total	431	Total	0



0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Accord de principe projets pédagogiques et AET 2024

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/06/2023

Réuni le : 04/07/2023

Sous la présidence de : Renaud Dumas

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un accord de principe sous réserve des fonds disponibles en 2024

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

sur les projets pédagogiques et AET 2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom Dumas

Prénom Renaud

Signé le : 11/07/2023 11:39:25

Dém'Act

Digitalisation des actes des EPLE

0340021N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE JULES FERRY
16 RUE MICHELET
34370 CAZOULS LES BEZIERS
Tel : 0467936093

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : changement de bénéficiaire et attribution par NAS du logement N°1

Numéro d'enregistrement :54

Année scolaire : 2022-2023

Vu
le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-9
la délibération du conseil d'administration du 04/07/2023 acte n°3
Le chef d'établissement procède à
au vote du changement de bénéficiaire et de l'attribution du logement de fonction numéro 1 de Madame ARMANIE MOUTOUS, principale du collège Jules Ferry de Cazouls les Béziers à compter du 1er septembre 2023 et qui occupera le logement précité à compter du 01-09-23 par Nécessité absolue de service (NAS).
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 4

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Dumas

Prénom : Renaud

Signé le : 11/07/2023 11:41:30